

**Service gratuit de dispensaire aux ouvriers du vêtement**

(Voir page centrale)

**Deux injonctions contre les grévistes de Nicolet et le Syndicat de la Wabasso**

(Voir page centrale)



VOL. XXVII — No 41

Montréal, 9 novembre 1951

# Les mineurs d'amiante

## Est-ce bien le même discours?

Le Saint-Père a adressé la parole, la semaine dernière, à quelque 700 banquiers réunis à Rome pour la conférence internationale du crédit. Devant ces financiers, le Pape a répété les grands principes chrétiens sur le rôle social de l'argent et sur les responsabilités des détenteurs de capitaux.

Or, on pouvait lire dans deux journaux français de la province deux titres si différents pour coiffer les compte-rendus de ce discours qu'on aurait pu croire que le Pape avait parlé fois...

En effet, l'"Action Catholique", de Québec, publiait le titre suivant:

**"Il (le Pape) dénonce le gaspillage de même que l'accumulation éhontée des capitaux".**

Tandis que le journal "La Presse", de Montréal, cachait, sur une colonne, les mots suivants:

**"Le rôle social du capital loué par le Souverain Pontife".**

Dans la dépêche de l'"Action Catholique", c'est la dénonciation des abus qui tient presque toute la place; dans le compte-rendu de "La Presse", on nous laisse croire que le Pape s'est multiplié en compliments à l'endroit du capitalisme et l'on résume le blâme en trois lignes.

N'est-ce pas là un cas flagrant d'interprétation inopportune? Les deux journaux ont reçu la même dépêche; il s'agissait du même discours.

Lequel a raison? Le pauvre public se le demande! Et il s'agit pourtant de deux journaux catholiques.

G. P.

## s'entendent sur les demandes qu'ils présenteront

**Grande assemblée à Thetford dimanche dernier—Une bourse est offerte à René Rocque "en témoignage d'admiration" — Profits d'une compagnie d'amiante**

Une assemblée enthousiaste de quelque 2,000 mineurs, réunis à Thetford dimanche dernier, a longuement acclamé René Rocque. C'était la première fois depuis sa détention que René Rocque rencontrait en assemblée les mineurs de Thetford. Ceux-ci en ont profité pour offrir au directeur adjoint de l'organisation à la C.T.C.C., détenu l'hiver dernier comme suite à la grève de l'amiante, un témoignage de leur admiration. Ils lui ont remis, au nom des trois syndicats de Thetford, un chèque dont la somme n'a pas été dévoilée.

Les syndiqués de Thetford se rencontraient en assemblée pour décider des demandes qu'ils présenteront bientôt à leurs employeurs à l'occasion du renouvellement de leurs contrats. Ces demandes, qui touchent plusieurs clauses importantes, se résument aux huit points suivants:

### Les demandes

- 1.— Incorporation du boni de vie chère dû à la fin des présents contrats dans les taux de salaires en vigueur. Il est entendu que la clause de boni qui apparaît dans les conventions de 1951 sera maintenue.
- 2.— Réduction de la semaine de travail de 48 à 40 heures sans diminution du revenu hebdomadaire.
- 3.— Fonds de pension pour tous les ouvriers qui devra tenir compte des points suivants:
  - a) le fonds sera conjointement alimenté par les ouvriers et les compagnies sur la base de moitié moitié;
  - b) l'âge normal de la retraite est fixé à 65 ans;
  - c) le montant de la pension sera de \$150.00 par mois;
  - d) le coût pour les services pas-

sés devra être défrayé par les compagnies exclusivement;

e) l'ouvrier qui quitte la compagnie avant l'âge de la retraite aura droit au remboursement de ses contributions, — il aura droit aux contributions de son employeur après un nombre déterminé d'années de service;

f) un ouvrier devra avoir travaillé au moins quinze années pour le même employeur avant d'avoir droit à une pension;

g) le fonds de pension sera administré conjointement par les compagnies et les syndicats.

4.— Quatre (4) autres fêtes chômées payées. (Il existe présentement cinq (5) fêtes chômées payées dans les conventions).

5.— Prime pour le travail de nuit de \$0.05 et de \$0.07 l'heure. Il existe présentement une prime de \$0.02 et de \$0.03 l'heure.

6.— Vacances: 1 semaine après 1 an de service;

2 semaines après 3 ans de service;

3 semaines après 15 ans de service.

7.— Elimination du travail du dimanche.

8.— Contribution de tous les ouvriers couverts par les conventions au fonds syndical. Thetford-Mines, 4 novembre 1951.

### Profits

Les trois compagnies auxquelles ces demandes seront présen-

tées sont l'Asbestos Corporation, la Johnson et la Flintkote. On ne connaît pas les états financiers de la Johnson qui, à titre de compagnie familiale sans actions sur le marché, n'est pas obligée de les faire connaître. Quant à la Flintkote, c'est une exploitation plus réduite et qui fait partie d'une très vaste compagnie dont l'amiante n'est qu'un intérêt parmi plusieurs.

Il faut donc considérer l'Asbestos Corporation pour se faire une idée de la prospérité de l'industrie.

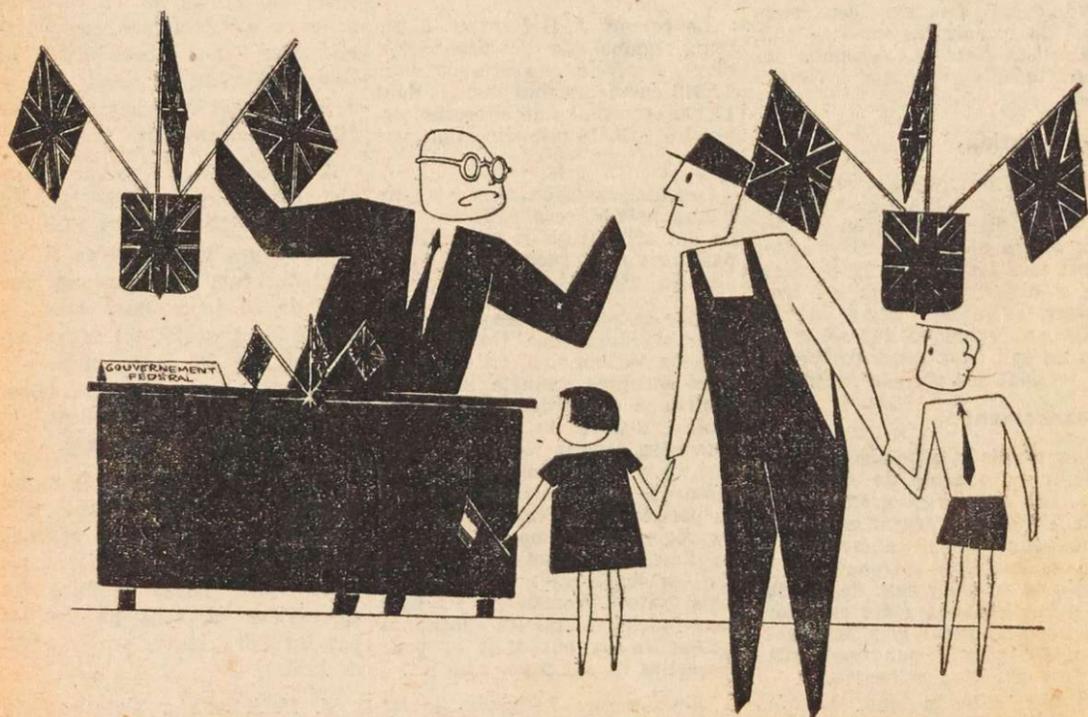
L'an dernier, d'après le rapport publié dans le Star le 21 janvier dernier, cette compagnie a réalisé un bénéfice net de \$3,488,235, soit \$5.81 par action au lieu de \$1.89 l'année précédente. Elle a payé en dividendes la somme de \$1,320,000.

### La demande à son plus haut

Enfin, M. Penhale, président de la compagnie, annonçait au moment de ce rapport que la demande d'amiante, et de toutes les qualités d'amiante, s'était maintenue très forte durant toute l'année. La compagnie, disait-il, avait à peine réussi à fournir ses clients réguliers, dont les commandes augmentaient sans cesse, et n'avait pu accepter aucun client nouveau.

Le profit d'opération, en 1950, était de \$6,203,150 pour la seule compagnie Asbestos Corporation.

## INDIGNATION



**LE MINISTRE :** Comment? On vous fait venir la Princesse avec son mari, on vous la promène à travers tout le pays, on vous dépense des millions pour ce voyage-là, on fait des belles fêtes, on prononce de beaux discours... et vous venez encore, après ça, vous plaindre du chômage et du coût de la vie?...

## VOTE DE GREVE A LA C.I.L.

Des négociations post-arbitrales ont eu lieu cette semaine à la C.I.L. de Shawinigan. Certains progrès ont été réalisés, mais on n'est pas encore parvenu à un accord. Une autre rencontre entre la compagnie et le Syndicat national des Employés de la Canadian Industries Limited a eu lieu jeudi. Au cours des pourparlers de lundi, les représentants de la compagnie ont fait quelques concessions sur la clause des salaires et celles de la rétroactivité et des droits de la gérance.

Les clauses d'ancienneté et de procédures d'arbitrage ont été laissées en suspens.

Le vote de grève a été pris mercredi soir à une assemblée qui réunissait 300 des 500 ouvriers en cause (les 200 autres se trouvant au travail). Le vote a été unanime. Il autorise l'Exécutif du syndicat à déclencher la grève quand bon lui

semblera. Les ouvriers ont voté après un double exposé par Jean Marchand et Hubert Gaudet, président du Syndicat.

Toutefois, les négociations post-arbitrales se continuaient encore hier matin.

# "La lutte ne fait que commencer"

Gérard PICARD.

Plus d'une centaine de personnes de Sherbrooke et de la région ont assisté, dimanche dernier, à une journée d'études ouvrières organisée par le Conseil central des Syndicats catholiques et nationaux. M. Gérard Picard, président général de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, était le conférencier invité.

Les assemblées ont eu lieu sous la direction de M. Roméo Rondeau, président du Conseil central. Des délégations d'Asbestos, d'East-Angus et de Windsor-Mills étaient présentes aux débats que l'on avait intitulé: "Les droits de la gérance". On remarquait, entre autres, M. l'abbé L.-P. Camirand, aumônier du Syndicat de l'Amiante d'Asbestos; MM. Rodolphe Hamel, président de la Fédération de l'Amiante et vice-président de la C.T.C.C.; Armand Larivée, président du Syndicat de l'Amiante. Parmi les membres de Sherbrooke, on notait la présence de M. l'abbé Lucien Poulin, aumônier du Conseil central; M. Laurent-L. Hardy, secrétaire et agent d'affaires du même organisme; M. Charles Moreau de la S. Rubin.

## M. Gérard Picard

M. Picard a résumé, durant la journée, les principaux points du thème d'un discours qu'il prononçait au cours du congrès annuel de la C.T.C.C., concernant la participation des ouvriers à la gestion de l'entreprise.

Selon lui, une telle participation, pratiquée selon les principes énoncés dans la lettre collective des évêques serait un remède puissant contre les méfaits du socialisme étatisateur.

Le président de la C.T.C.C. explique cependant qu'on ne pourra jamais en venir à de telles réalisations tant que le climat actuel de l'industrie n'aura pas changé.

"Ouvriers et patrons vivent actuellement dans une attitude de défiance, non propice à la concrétisation d'une telle évolution syndicale, qui a d'ailleurs obtenu des résultats appréciables et tangibles en Europe, particulièrement en Belgique".

"Il n'y a pas beaucoup de patrons, dit le conférencier, qui consentent à faire part franchement de la situation exacte de leur entreprise, provoquant ainsi chez les ouvriers une attitude de défiance".

"Il ne faut pas, continue-t-il, que l'ouvrier soit considéré comme un étranger dans l'entreprise dont il fait partie". Définissant le terme entreprise, M. Picard explique qu'il s'agit de l'entité formée par la compagnie et ceux qui participent à la production industrielle.

Le président de la C.T.C.C. s'en prend immédiatement au capitalisme, un régime "qui tolère seulement les organismes syndicales et qui crée un climat de défiance".

"Le climat de confiance, dit-il, en plus d'être une réforme sociale sera payant pour les patrons et les ouvriers qui l'auront créé".

Dans sa conférence de l'avant-midi, M. Picard a reconstitué, tranche par tranche, ce que les ouvriers ont pu obtenir, à partir du jour où l'on a rayé du code criminel l'article leur défendant de s'unir en syndicat jusqu'à celui où l'on a commencé à signer des conventions collectives de travail.

"Depuis ce temps, dit-il, il n'y a pourtant pas un point de convention que nous n'ayons été forcés d'arracher aux patrons. Jamais ils n'ont concédé de bon gré, jamais ils n'ont fait une concession, fut-elle basée sur l'honnêteté et la justice".

En terminant, le président de la C.T.C.C. assure que la lutte ne fait encore que commencer et qu'il surviendra encore beaucoup de frictions avant que la classe ouvrière puisse traiter d'égal à égal avec les autres, pour faire valoir ses droits.

## Journée d'étude à Sainte-Thérèse

Syndicalisme et démocratie, convention collective de travail, principaux thèmes de cette journée d'étude — Présentation du film "Contrat de Travail" — Conférenciers de marque invités — Délégations attendues

Depuis quelques semaines, le Comité exécutif de ce syndicat, de concert avec le Service d'éducation de la C.T.C.C., ainsi que le Conseil central de Montréal, travaillent fébrilement à la mise au point d'un intéressant programme pour cette journée.

Le Comité d'organisation attend de nombreuses délégations de Montréal, Ste-Agathe et St-Jérôme représentant les divers syndicats de ces localités; bref, cette journée s'annonce déjà comme un grand succès.

### Thèmes d'étude

M. l'abbé Jean-Marie Lafontaine, aumônier du Conseil central des Syndicats de Montréal, fera la prédication à toutes les messes. Le sermon portera sur la doctrine sociale de l'Eglise.

Conscient du rôle de plus en plus grand que le syndicalisme et surtout le syndicalisme catholique est appelé à remplir dans l'organisation de la société, le comité a décidé d'inscrire à son programme d'étude, les relations qui existent et qui doivent se développer entre le syndicalisme et la démocratie. M. Fernand Jolicoeur, de Québec, sera le conférencier qui traitera ce sujet.

La soirée est réservée à la présentation d'un magnifique film documentaire "Contrat de Travail". Ce film sera suivi d'un forum dont M. Michel Chartrand, personnalité bien connue dans les milieux syndicaux de Montréal, sera l'animateur.

### Programme

L'avant-midi est réservé aux syndiqués. Toute la population cependant, et les travailleurs plus particulièrement, sont cordialement invités à participer à la séance de la soirée.

### DIMANCHE

AVANT-MIDI — 9h. 00 a.m., messe paroissiale suivie d'un déjeuner gratuit pour les membres.

10h. 30 a.m., conférence.

APRES-MIDI — Libre.

SOIR — 8h. 30, à la salle de l'Académie, film suivi d'un forum.

# DANS LE M

## Nouveaux avantages pour les syndiqués du vêtement

Services de dispensaire gratuits — Assurances familiales — Cours de spécialisation

Au cours des deux journées d'études tenues à Victoriaville, par la Fédération du Vêtement, les 3 et 4 novembre derniers, les 60 délégués présents, venus de Québec, Montréal, Victoriaville, Farnham et Grand-Mère, étudient la possibilité de mettre à la disposition de leurs membres, les services gratuits de dispensaire. Ils veulent, en cela, suivre l'exemple de l'un de leurs syndicats affiliés, l'Union Nationale du Vêtement de Montréal. Le confrère Angelo Forte, agent d'affaires de cette union et vice-président de la Fédération, fit part de cette réalisation pendant le cours qu'il donna, dimanche après-midi, sur la sécurité sociale.

### Prévention de la maladie

Le confrère Forte avait d'abord expliqué différents plans d'assurance-groupe couvrant l'accident et la maladie. Mais, dit-il, la meilleure façon d'assurer une réelle sécurité aux ouvriers, c'est encore de prévenir la maladie, en offrant les services gratuits d'un médecin qui donnent des conseils à temps.

L'Union nationale du Vêtement défraie elle-même, au coût approximatif d'un dollar par membre, par année, les dépenses de dispensaires et les honoraires d'un médecin choisi par elle. Ce médecin est à la disposition des ouvriers un soir par semaine, à l'hôpital avec lequel on a pris entente. Il fait subir un examen général à chaque personne qui se présente. Si nécessaire, il soumet le patient à un examen de cardiographie ou de rayon "X" et le suit aussi longtemps que le cas l'exige.

### Projets à l'étude

On croit qu'il sera possible de faire profiter du même avantage les membres des syndicats du vêtement des autres centres. L'exécutif est chargé de préparer un projet à cet effet. On lui a aussi demandé d'étudier les possibilités d'étendre à toute la famille, l'assurance-accident-maladie que possède déjà la fédération pour ses membres.

### Cours de spécialisation

Pendant ces journées d'études, on fit part aux délégués d'une autre initiative intéressante prise, cette fois, par les trois syndicats du vêtement de Victoriaville: le groupement les employés de Fashion Craft, Rubin Bros et Utility Textile. Ces syndicats viennent de retenir les services d'un spécialiste pour faire donner des cours techniques à tous les membres.

### Organisation

Déjà, 60 ouvriers ont commencé à suivre les cours de dessin et de coupe. Par la suite, on passera aux autres opérations. Il y a des cours tous les soirs de la semaine. On a divisé les élèves en trois classes, selon leur degré de connaissance technique du métier, et chacun suit deux cours par semaine pendant une période définie.

### Financement

Les syndicats administrent eux-mêmes cette école de spécialisation. Les cours sont gratuits pour tout le monde. L'argent vient d'un fonds éducationnel alimenté par une contribution patronale d'une demi de un pour cent de la liste de paie. Ce fonds a été créé lors des négociations, il y a deux ans, et il est garanti par une clause de la convention collective.

Il est entendu que, bientôt, des cours semblables se donneront ailleurs dans la province, partout où les syndicats ont aussi, dans leur convention, une clause de fonds éducationnel.

### Autres sujets d'études

Pendant la journée du samedi, le confrère Marius Bergeron traita de la négociation des salaires, à l'occasion du renouvellement des conventions collectives dans l'industrie du vêtement. Le soir, le confrère Fernand Jolicoeur tint un forum sur la nécessité du syndicalisme pour assurer la promotion ouvrière et la paix sociale. L'aumônier de la Fédération, M. l'abbé Irénée Gauthier, au cours de la journée du dimanche, propo-

sa à la Fédération, un programme d'études pour l'année en cours. Chaque syndicat organisera un cercle d'études et la Fédération tiendra une session générale tous les trois mois pour faire le point.

Les confrères Donia Hamel, président de la Fédération; O'Brien Grenier, secrétaire; Emilien René, trésorier; et G.-E. Gagné, agent d'affaires, présentèrent et remercièrent, à tour de rôle, les conférenciers.

F. J.

## L'ASSURANCE PAYABLE dès le premier jour de chômage

C'est ce que réclament les représentants syndicaux

Les syndicats ouvriers viennent de réitérer leur opposition à toute période d'attente lorsque l'ouvrier est mis à pied et qu'il réclame son allocation de chômage. "Aussi longtemps cependant que cette période d'attente ne sera pas abolie, cette assemblée réclame avec insistance que l'attente ne dépasse jamais neuf jours, qu'il s'agisse de chômage prolongé ou partiel". C'est en ces termes que les agents d'affaires et organisateurs ouvriers se sont exprimés à l'unanimité alors qu'ils étaient réunis, avec les officiers locaux de l'assurance-chômage.

### Les chiffres

Le colonel J. Hefferman, directeur régional de l'assurance-chômage, a révélé que présentement 17,348 chômeurs sont inscrits dont 12,100 reçoivent une allocation ordinaire et 3,214 une allocation partielle.

Les dirigeants ouvriers ont pris bonne note de ces chiffres, mais ils ont affirmé qu'ils ne reflètent pas la situation réelle du chômage dans la métropole.

Pour sa part, M. Angelo Forte, agent d'affaires de l'Union nationale du Vêtement (C.T.C.C.), a déclaré qu'après enquête il en est venu à la conclusion que dans la seule industrie du textile et du vêtement, dans la région de Montréal, il y a présentement 20,000 chômeurs en chômage prolongé ou partiel. Et il s'est élevé contre les règlements "trop compliqués" de l'assurance-chômage qui font que les chômeurs ne peuvent jamais savoir comment procéder pour toucher toutes les allocations auxquelles ils ont droit et pour lesquelles ils ont payé, a-t-il dit.

Mlle Annette Langevin, gérante adjointe de l'Union internationale du Vêtement pour dames, a suggéré que l'assurance-chômage fasse imprimer des pancartes expliquant clairement les règlements

concernant le chômage partiel et que ces pancartes soient affichées dans les ateliers et les usines. M. Hefferman a déclaré qu'il prenait bonne note de cette suggestion.

### Vacances

M. Hefferman a annoncé que les règlements concernant les périodes limitées de chômage ont été amendés relativement aux vacances annuelles payées qui pourraient survenir durant cette période limitée de chômage.

Jusqu'à récemment, si le congédiement survenait dans les trois jours qui précèdent les vacances celles-ci n'étaient pas compensables par l'assurance-chômage. Si le congédiement survenait plus de 3 jours avant les vacances, elles étaient compensables.

A l'avenir, si les vacances surviennent au cours d'une période limitée de chômage, ces vacances ne sont pas compensables si les congédiements ne se prolongent pas plus de 30 jours. Dans tous les cas où le congédiement se prolonge plus de 30 jours, même la période des vacances annuelles est compensable si elle survient durant la période de chômage.

Plus d'une soixantaine de représentants syndicaux étaient présents à la réunion et, à certains moments, la discussion fut assez vive. "Nous venons de faire des suggestions et nous ne voulons pas les faire inutilement", a-t-on déclaré.

M. Hefferman a alors rappelé qu'à plusieurs reprises les règlements de la Commission ont été amendés à la suggestion des représentants ouvriers.

# MOUVEMENT



M. Maurice VASSART, nouvel agent d'affaires du Conseil central de Shawinigan, adresse la parole aux syndiqués de la Wabasso au cours d'une assemblée récente de ce syndicat. On peut lire, dans une autre colonne, les derniers développements de la lutte qui se livre à cette usine pour la survie du syndicat.

## Les employeurs de la Wabasso devant la Commission

### METALLURGIE

**33 $\frac{3}{4}$  cents d'augmentation**

Les négociations viennent de se terminer entre le Syndicat des Machineries de Montréal et la Cie G. D. Peters (Air Reduction) de Montréal. Les négociations, conduites par S. T. Payne de la Fédération de la Métallurgie, ont donné les résultats suivants: 18 cents l'heure d'augmentation sur le taux de base plus pleine compensation au point de vue salaires dans la réduction des heures de travail de 48 à 45 pour les employés d'entretien et de 45 à 40 pour les employés de production; ce qui signifie une augmentation de 31 cents et  $\frac{3}{4}$  pour les gens qui travaillent par équipes et 26 cents pour ceux de l'entretien.

Si un employé est appelé d'urgence à l'usine, la compagnie s'engage à lui verser un minimum de trois heures de salaire.

La convention accorde aussi une journée de fête chômée payée de plus, ce qui fait au total huit fêtes chômées payées.

Les ouvriers jouissent aussi des avantages suivants en ce qui a trait aux vacances: trois semaines après 15 années de service, deux semaines après 3 années.

En cas de promotion la longueur de service est le facteur déterminant; ce facteur s'applique aussi pour les renvois, suspensions et réembauchages.

Les négociateurs pour le syndicat étaient MM. E. Greffe, A. Labrèche et M. Bourgeault. Pour la compagnie: MM. H. D. Cameron, L. J. Taylor, O. Kobel et C. H. Chesley.

**SI vous avez des critiques à faire contre Le Travail, n'hésitez pas à nous écrire.**

La Commission des Relations ouvrières a tenu, la semaine dernière à Trois-Rivières, une audition dans l'affaire de la Wabasso Cotton, de Shawinigan. Depuis le 6 août, cette commission doit statuer sur le contrat collectif qui, au dire de la compagnie, a été renouvelé automatiquement, alors que le Syndicat prétend que la convention qui date de 1948 a été dûment dénoncée.

La Commission avait déjà décidé qu'il s'agissait d'un différend au sens de la Loi des Différends ouvriers de Québec, laquelle relève de la juridiction du ministère du Travail. Par la suite, la compagnie en avait appelé de cette décision et avait demandé une audition.

A la séance de mercredi dernier, Me Jean-Marie Bureau, procureur de la compagnie, s'efforça, en faisant témoigner une dizaine d'employés de la compagnie, à prouver que la façon dont le syndicat a étudié et a décidé des amendements à la convention était irrégulière. On assista alors à des scènes amusantes, par exemple la déclaration de l'un des témoins qui affirmait qu'elle faisait partie du syndicat mais que maintenant "elle était pour la compagnie". Un autre affirmait qu'il n'avait jamais assisté aux réunions syndicales, mais qu'il avait participé, au club de la compagnie, dans l'enceinte de l'usine à des réunions avec Me Jean-Marie Bureau.

L'audition a été ajournée à la semaine prochaine.

Dans un autre domaine, le syndicat a pris, vendredi, un bref de "quo warranto" contre Lauréat Leclerc, ancien président du syndicat dont la démission avait été dûment acceptée, et qui, manoeuvré par la compagnie, continuait à agir comme président, ce qui constitue une usurpation de pouvoir. L'individu en question avait même été jusqu'à convoquer une assemblée générale, au club de la compagnie, en vue de tenir des élections. Ce fut l'occasion pour le syndicat d'obtenir, d'un juge de la Cour supérieure, une ordonnance d'injonction interlocutoire interdisant à Leclerc de tenir une

réunion et à la compagnie Wabasso de laisser tenir une réunion sur sa propriété.

A cela est venue s'ajouter l'action en dommages de \$25,000 contre Lauréat Leclerc et la Wabasso pour manoeuvres injustes, illégales et contraires à la loi des Relations ouvrières de Québec.

Ironie du sort... Et le lendemain quelques employés, dont des contremaîtres et des non-syndiqués, obtenaient du même juge de la Cour supérieure une ordonnance d'injonction interlocutoire interdisant la tenue de l'assemblée générale annuelle qui devait avoir lieu le samedi, 3 novembre. Une action en dommages pour une somme de \$25,000 était également prise contre cinq membres du Comité exécutif du syndicat et dix organisateurs ouvriers dont certains n'ont jamais eu affaire ni à la compagnie ni au Syndicat de la Wabasso. Avec beaucoup de fantaisie, les requérants accusent les dirigeants des syndicats d'intimidation, d'avoir baillonné les membres du syndicat, d'avoir créé la mésentente et fait appel aux instincts des haines ouvrières pour les pousser à des actes de désordre...

Fait intéressant à noter, le procureur de ces personnages est encore Me Jean-Marie Bureau, avocat honnête et consciencieux, bien connu dans la région de Shawinigan.

## Le prix Nobel à un syndicaliste

Le prix Nobel pour la paix, l'une des récompenses les plus fameuses à travers le monde, vient d'être décerné à un vieux syndicaliste français: M. Léon Jouhaux.

Jouhaux, un ancien chef de la Confédération générale du Travail (France) est aujourd'hui à la tête du mouvement "Force ouvrière" qu'il a formé pour s'opposer au contrôle de la C.G.T. par les communistes.

"Tout en étant honoré par la décision prise, a-t-il déclaré à un journaliste, je crois que ce n'est pas uniquement la récompense de

ce que j'ai pu faire, mais c'est aussi la consécration de la valeur du mouvement ouvrier dans l'organisation de la paix".

"C'est la confirmation du fait que sans le mouvement ouvrier il ne peut y avoir de véritable paix".

Le titulaire du prix l'an dernier a été le Dr Ralph Bunche, un nègre américain, attaché au secrétariat des Nations Unies qui amena les Juifs et les Arabes à signer un armistice à la suite de la guerre de Palestine en 1948.

Jouhaux recevra le prix à une cérémonie officielle qui aura lieu à Oslo le 10 décembre.

## Vote à la Sorel Industries

La Commission des Relations ouvrières a décrété mercredi dernier qu'un vote serait tenu à la Sorel Industries pour décider entre le Comité d'usine et le Syndicat national de l'Industrie métallurgique de Sorel.

La date du vote sera déterminée prochainement après une rencontre entre les intéressés. Tous les observateurs des derniers développements syndicaux dans ces usines prédisent que le Syndicat l'emportera sur le comité d'usine avec une forte majorité.

## Injonction contre les grévistes de Nicolet

Mais le moral reste excellent

La grève de Nicolet, qui entraînera mercredi soir dans sa septième semaine, a été marquée quelques jours plutôt par une procédure intentée contre les piqueteurs. Il s'agit d'une injonction, demandée par Me Jean-Marie Bureau, des Trois-Rivières, procureur de l'employeur, M. Vallières.

L'injonction, toutefois, n'a nullement affecté le moral des grévistes qui reste excellent. Après deux tentatives de médiation, l'une par Mgr l'Evêque de Nicolet et l'autre par Son Honneur le maire Métivier, le patron refuse toujours les dix minutes de repos, la sécurité syndicale et les augmentations recommandées par la décision arbitrale.

### Employés d'hôpitaux

## CINQ CONTRATS

L'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal vient de signer une convention avec les Soeurs de la Providence dans cinq hôpitaux: Christ-Roi, Verdun; Notre-Dame de Lourdes, Montréal; Sacré-Coeur, Cartierville; St-Jean de Dieu, Longue-Pointe; St-Joseph, Lachine.

Les négociations furent longues mais on a cru pouvoir s'entendre beaucoup plus rapidement alors que le représentant de l'A.P.I. n'assistait plus aux négociations. En effet, la convention signée et qui couvre environ 1,200 employés, masculins et féminins, donne des avantages marqués à tous ceux à qui elle s'applique.

Il y a donc eu une augmentation de salaires de 5 dollars par semaine pour les employés masculins (6 dollars aux hommes de métier à St-Jean-de-Dieu) et 3 dollars par semaine aux employés féminins. On remarque dans cette convention, une classification très spécifique et très détaillée de toutes les tâches et occupations et nous citons au hasard quelques-unes de ces classifications: infirmiers, \$40.50; cuisiniers \$41.00; buandiers, \$40.00; employés de bureau \$38.00; corps de métiers, \$47.00; ingénieurs, 2e classe, \$1.20 l'heure, 3e classe \$1.05, 4e classe \$0.95; journaliers \$35.00; nettoyeurs, réfectoriens, préposés aux ascenseurs \$33.00; jardiniers et gardiens \$37.00. Quant aux aides-maternelles et aux aides-malades graduées, le salaire sera de \$28.00; pour les filles de ménage, les employés de cuisinettes, les aides-malades non certifiées, le salaire sera de \$22.00. Sténo-dactylos \$32.00; employés de bureau \$29.00; techniciennes \$38.00.

Les augmentations de salaires sont toutes rétroactives et les employés toucheront prochainement cette rétroactivité qui date du 23 mai.

Le contrat accorde aussi dix fêtes chômées et payées. Quant aux vacances, elles se répartissent comme suit: 3 semaines après 12 années de service et 2 semaines après 5 années. Au point de vue sécurité syndicale, c'est la formule de l'atelier syndical imparfait qui s'applique. Il faut aussi souligner une clause sur la formation d'un comité de bonne entente et une formule par laquelle on reconnaît que l'expérience acquise dans un autre hôpital compte au point de vue salaires.

On s'est entendu aussi pour étudier d'ici six mois l'application d'une assurance-maladie qui serait payée conjointement par les deux parties.

Le taux pour la chambre et la pension demeure à 6 dollars et 50 cents.

Les négociateurs étaient MM. C.-A. Guy, Pierre Forest et Albert Côté, tous de la C.T.C.C.

**SI vous ne recevez pas régulièrement Le Travail, écrivez-nous.**



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER

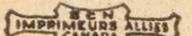
Administrateur: MARCEL ETHIER  
Rédacteur en chef: FERNAND JOLICOEUR

Publiciste: ROGER MCGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694

Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 3 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Ministre des Postes, Ottawa. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

# LA SEMAINE

## QUEBEC

### Maisons d'éducation

Le Syndicat national catholique des Employés de Maisons d'Éducation de Québec, Inc., a tenu ses élections annuelles le 5 novembre, sous la présidence de M. Adélaré Couture, président de la Fédération nationale catholique des Services, Inc.

Les membres du syndicat étaient heureux de procéder à leurs élections sous un président qui avait été l'agent négociateur du renouvellement de la convention en avril dernier.

Voici les noms des officiers élus: président, M. Marcel Hudon; vice-président, M. Antoine Jean; secrétaire-archiviste, M. Jean-Baptiste Parent; trésorier, M. Jean-Paul Bouchard; secrétaire-financier, M. André Chabot; secrétaire-correspondant, M. P.-H. Côté; directeurs, MM. Irénée Bisson, Gérard Fournier, Armand Corriveau, Sylvio Boisvert; sentinelle, M. Jos-Louis Desbiens.

Notre syndicat fondé en 1946, compte actuellement 123 membres, bénéficiaires de la convention collective de travail entre le Séminaire de Québec et notre syndicat.

Le 1er juillet 1949, une convention collective de travail était signée entre la Corporation archiepiscopale catholique romaine de Québec et notre syndicat pour son personnel employé. Enfin, le 8 octobre dernier une nouvelle convention se signait entre l'Académie de Québec et notre syndicat pour ses employés. Avec la signature de ces conventions l'objectif de nos membres est d'environ 140 membres.

### Employés de magasins

Après de longs mois d'attente, l'arbitrage est enfin commencé à la Cie Paquet. En effet, le tribunal a siégé deux fois déjà.

Pour cause de maladie, l'arbitre patronal, M. A. Hawey, fut remplacé; le nouveau tribunal se compose comme suit: Me Jean Gagné, président; M. Lucien Dorion, arbitre syndical; Me Ls-Philippe Pigeon, procureur syndical; M. Joseph Villeneuve, arbitre patronal; Me André Taschereau, procureur patronal.

Jusqu'ici M. René Breton, agent d'affaires a exposé les demandes du Syndicat des Employés de Magasins. Ce témoin a été à la hauteur de la situation, surtout lorsqu'il a exposé les origines du syndicat de boutique de cette maison.

Le confrère Lucien Dorion, de son côté, a renseigné le tribunal sur la différence fondamentale qui existe entre un décret et une convention collective de travail.

MM. Hilaire Amyot et Robert Guay furent témoins pour la Cie Paquet. Ils ont eu à témoigner sur des statistiques de salaires, comité de griefs, temps alloué pour les repas, chiffres de ventes, commissions sur les ventes et vacances.

Un fait typique à signaler au sujet des statistiques de la Cie Paquet: la compagnie, après la preuve du syndicat, cita d'autres statistiques pour tenter d'établir que les employés étaient rémunérés à un taux supérieur à celui de toute autre maison du même genre. Mais les chiffres cités incluaient les salaires de seize (16) directeurs, ce qui influençaient considérablement la moyenne. Ces statistiques ne furent point admises et la compagnie devra en produire de plus justes.

### Industrie du corset

Le Syndicat national de l'Industrie du Corset de Québec a tenu ses élections annuelles sous la présidence de M. Lucien Dorion-organisateur.

Le nouvel exécutif se compose des officiers suivants: Mlles O. Vaillancourt, présidente; A. Vézi-na, vice-présidente; M. Grenier, secrétaire; M. G. Béland, assistant-secrétaire; Mlles R.-A. Petitclerc, trésorière; A. Caron, assistante-trésorière; Mme N. Therrien, sentinelle.

### Travailleurs de la fibre

Le Syndicat des Travailleurs de la Fibre de Québec est entré en négociations avec la compagnie; deux séances ont eu lieu à date.

Le syndicat représente une soixantaine d'ouvriers qui demandent une augmentation de salaire de 20 cents l'heure sur les salaires payés; l'atelier syndical parfait; 7 fêtes chômées et payées; une deuxième semaine de vacances payées. Tandis que la partie patronale offre une augmentation de 5 cents l'heure; 7 fêtes payées et l'atelier syndical parfait.

Négociant pour le syndicat: L. Giguère, président du syndicat; A. Michaud, vice-président; J. Bilo-deau, E. Rancourt, organisateur au Conseil central. Les négociateurs patronaux sont: J.-A. Coulombe, président de la compagnie; A. Blais, comptable; L. Lord, surintendant.

### Services hospitaliers

Des négociations sont en cours entre les Syndicats des Services hospitaliers de la région de l'Est du Québec et les Hôpitaux de l'Est de la province. Quelque 5,000 ouvriers sont concernés dans ces négociations; quatre séances ont eu lieu à l'Hôtel-Dieu de Québec.

Les agents négociateurs pour les syndicats sont: MM. A. Couture, président de la Fédération des Services; W. Brousseau, secrétaire de la fédération; E. Tellier, agent d'affaires du Conseil central des Trois-Rivières; J. Beaulieu des Trois-Rivières; A. Bérubé, président du syndicat de Québec; L. Bérubé, vice-président du même syndicat; Mlle L. Bernatchez et M. Lucien Dorion, organisateur au Conseil central de Québec. La partie patronale est représentée par les Révérendes Soeurs officières de l'Association patronale des Services hospitaliers et par M. L. Bilodeau, secrétaire de la même association.

### Employés de la métallurgie

Le Syndicat de la Métallurgie de Ste-Claire après 4 jours d'une grève déclarée spontanément (par suite du renvoi du président du syndicat) en est venu à une entente avec l'employeur (les Ateliers Prévost de Ste-Claire). Tous les ouvriers sont rentrés au travail sans représailles contre aucun des membres du syndicat.

### Journée d'étude

Le 4 novembre dernier avait lieu à Donnacona une journée d'étude organisée par M. l'abbé P. Laberge pour tous les syndicats des paroisses du comté de Portneuf. Une centaine de participants sont venus étudier les "Formules d'application et de règlements de griefs par négociations".

On remarquait parmi les invités d'honneur: MM. J. Parent, président du Conseil central de Québec; A. Mainguy, trésorier du Conseil central; M. Yacaroni, agent d'affaires de la Fédération de la Pulpe et du Papier; A. Proulx et H. Petit.

### Industries de la pâtisserie et biscuiterie

Une demande de certification a été adressée à la Commission des Relations ouvrières pour obtenir la reconnaissance du Syndicat des Industries de la Pâtisserie et Biscuiterie de Québec.

Ce nouveau syndicat organisé par M. E. Rancourt couvre environ 450 ouvriers.

Des élections ont eu lieu et les officiers suivants ont été élus: MM. P.-E. Vaillancourt, président; M. Boutet, vice-président; A. Lemelin, secrétaire-archiviste; Mlle B. Paquet, assistante-secrétaire-archiviste; MM. G. Brière, trésorier; A. Lavoie, assistant-trésorier; E. Tremblay, sentinelle; G. Bélanger et R. St-Pierre, directeurs.

## MONTREAL

### Un nouvel édifice!

Le Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal a confié à son Conseil d'administration, lors de sa dernière réunion, la mission d'étudier la possibilité d'acquiescer ou construire un édifice plus spacieux avec tout le confort et toutes les commodités susceptibles de répondre aux besoins présents et futurs des syndicats affiliés à la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada dans la région métropolitaine.

Cette décision a été prise après qu'il fut convenu que l'édifice actuel ne répond plus aux besoins du mouvement et à son expansion rapide.

Les Syndicats nationaux de Montréal logent présentement dans leur propre édifice sis au 1231 est, rue De Montigny, à l'angle de la rue Beaudry. C'est également à cet endroit que se trouvent les bureaux régionaux de la C.T.C.C.

## MONTREAL

### Chez Dupuis

Plus de 800 syndiqués ont assisté à la dernière assemblée générale du Syndicat des Employés de Commerce de Montréal.

M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C., adressa la parole ainsi que M. René Rocque, organisateur adjoint de l'organisation de la C.T.C.C.

De plus, M. Gérard Picard, président de la C.T.C.C. et procureur du syndicat, mit l'assemblée au courant des derniers gains obtenus en négociations directes avec la Maison Dupuis Frères Limitée. Ces négociations ont lieu entre les séances d'arbitrage. Tous sont contents du résultat.

La résolution suivante fut adoptée:

Montréal, le 7 nov. 1951.

M. Raymond Dupuis, C.R., président de Dupuis Frères Ltée, 865 est, rue Sainte-Catherine, Montréal.

Monsieur,

La présente est pour vous informer que notre syndicat fait une mise au point concernant la revue "Le Duprex" et qu'une résolution fut adoptée à cet effet à notre dernière

assemblée générale.

Voici le texte même de cette résolution:

"Proposé par (nom du proposeur)

Appuyé par (nom du second) que le syndicat, en assemblée générale,

a) déclare que la publication "Le Duprex" est une publication de la Maison Frères Limitée;

b) dégage sa responsabilité de tout ce qui est publié par la revue périodique "Le Duprex";

c) considère tendancieux l'article publié dans la dernière livraison de "Le Duprex" concernant les négociations, la conciliation et l'arbitrage;

d) demande à tous les syndiqués de retenir que la publication "Le Duprex" est une publication patronale.

Adopté.

Nous espérons, monsieur le président, que cette résolution sera de nature à établir les responsabilités de part et d'autre au sujet de cette revue "Le Duprex".

Bien à vous,  
Le Syndicat national des Employés de Commerce de Montréal,  
par Marcel LANOUILLE,  
agent d'affaires.

## Pour les libérés

### Moyens de communications entre Montréal et Ste-Agathe-des-Monts

1. AUTOMOBILE — Rejoindre la route 15A (Montréal-Mont-Laurier) par le Boulevard Décarie, vers Cartierville.

2. AUTOBUS — Cie de Transport Provincial.  
Départ: terminus de la rue Drummond.

1.40 h. p.m. arrive à 3.40  
4.20 h. p.m. arrive à 6.20

5.20 h. p.m. arrive à 7.28  
3. TRAIN — (Montréal-Mont-Laurier) C.P.R.  
Départ: Gare Windsor.  
5.00 h. p.m. arrive à 8.05

\* \* \*  
L'hôtel "Laurentide Inn" est dans la ville même de Ste-Agathe-des-Monts, à l'extrémité nord, sur le bord du Lac des Sables.

## Horaire et programme des journées d'études

### MERCREDI — OUVERTURE

8.30h. p.m. — Explication du programme et formation des commissions d'études qui siégeront pendant les journées d'études.

### JEUDI — ORGANISATION

A.M. — Techniques de l'organisation.

8h. Déjeuner.  
9h. Discussion en comités.  
10h. Repos.  
10.30h. Discussion en assemblée générale.  
12.30h. Dîner.

P.M. — Orientation de l'organisation.

2h. Discussion en comités.  
3h. Repos.  
3.30h. Discussion en assemblée générale.  
6h. Souper.

SOIR — Présentation d'un film ouvrier américain: "Give us this Day", suivi d'un forum. (8h. p.m.).

### VENDREDI — NEGOCIATIONS

A.M. — Techniques des négociations.

8h. Déjeuner.  
9h. Discussion en comités.  
10h. Repos.  
10.30h. Discussion en assemblée générale.  
12.30h. Dîner.

P.M. — Orientation des négociations.

2h. Discussion en comités.  
3h. Repos.  
3.30h. Discussion en assemblée générale.  
6h. Souper.

SOIR — Présentation d'un film ouvrier européen: "Kamerad Schaff", suivi d'un forum. (8h. p.m.).

### SAMEDI — ARBITRAGE ET GREVE

A.M. — Arbitrage. Cours par Me L'Espérance, suivi d'un forum.

P.M. — Grève. Discussion générale.

## TROIS-RIVIERES

### Trois-Rivières Red Mill

Le Syndicat national catholique des Employés des Mines de Red Mill a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1951-52.

Les officiers élus sont: MM. Omer Dumas, président; Wilby Dumas, vice-président; Lionel Roy, secrétaire; Zotique Brière, trésorier; Henri Lottinville, assistant secrétaire; Rodolphe Dumas, assistant trésorier; Eugène Lottinville, gardien; et Lionel Sauvageau, sentinelle.

MM. Zotique Brière, Eugène Lottinville et Philippe Lottinville ont été nommés délégués au Conseil central des Syndicats o.n.c., des Trois-Rivières et district.

Les élections ont été présidées par M. Emile Tellier, agent d'affaires des Syndicats o.n.c., des Trois-Rivières et district.

## JOLIETTE

### Travailleurs du bois

Par suite de la vente de la Birchwood Manufacturing Co., le Syndicat des Travailleurs du Bois entré en pourparlers, le 13 septembre dernier, avec les nouveaux propriétaires. En effet, lors de la signature de la convention avec l'ancien propriétaire, M. John Lock, au mois de juillet dernier, une clause stipulant la réouverture des négociations (sur les salaires) avait été incluse dans le contrat.

Après trois séances de négociations directes, une entente est in-

### Travailleurs du carton et papier façonnés

Le nouveau [ des Travail-] rs du Carton et Papier façonnés (London Paper Box) vient d'élire ses officiers qui seront en fonction jusqu'au mois de mars prochain. Ce sont: Mlles B. Duchossoy, présidente; J. Duplontis, secrétaire-archiviste; M. L. Fournier, trésorier. Les élections étaient sous la présidence du confrère Gérard Poitras, agent d'affaires du syndicat.

tervenue entre le syndicat et la compagnie. Les employés reçoivent une augmentation moyenne variant entre 20 et 25%; les salaires payés en date du 1er avril servent de base pour déterminer la hausse des salaires. De plus, les nouveaux propriétaires reprendront à leur service les syndiqués, environ une quinzaine, qui avaient été congédiés par l'ancien employeur. Celui-ci désire ainsi amener la mort du syndicat.

Ont négocié pour le syndicat: MM. H. Durand, vice-président du syndicat; J. Archambault, agent d'affaires; pour la compagnie, M. R. Normandeau, c.a., secrétaire.

## ST-JEROME

### Travailleurs en chaussures

M. Ivan Legault nous met au courant de la situation à la Diva Shoe Limitée de St-Jérôme. Il est très possible, dit-il, que nous ayons recours à l'injonction pour empêcher le patron, M. Tétrault, (anciennement de Richmond), de continuer ses manoeuvres antisyndicales auprès de ses employés.

Le Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Saint-Jérôme est l'agent négociateur reconnu par le gouvernement et a fait parvenir au patron ses demandes pour la négociation au nom des ouvriers. La négociation a eu lieu, les demandes ouvrières ont été refusées et on a fait appel à un conciliateur.

Or, M. Tétrault a cru bon de rassembler dans l'usine ses ouvriers pour leur "recommander" d'accepter ce que les négociateurs avaient refusé ainsi qu'eux-mêmes d'ailleurs à l'assemblée, où ils avaient voté les résolutions nécessaires pour demander la conciliation et l'arbitrage.

"Il faut tout de même que les patrons laissent au syndicat le rôle qui lui revient", a déclaré M. Legault. Les négociateurs nommés et choisis par le syndicat ne toléreront pas que le patron remplace ce rôle; rôle pour lequel il n'est pas compétent.

Le conciliateur sera sur place ces jours-ci.